Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : Jotun Thinner No. 17

Code du produit: 553Type de produit: Liquide.Description du produit: Solvant.

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utiliser dans les revêtements - Utilisation par les consommateurs: Appliquer ce produit uniquement selon les recommandations de l'étiquette.

Utiliser dans les revêtements - Utilisation industriel

Utiliser dans les revêtements - Utilisation professionnelle

Données relatives au fournisseur

: Jotun Maroc

Lotissement Al Afak - Lot No 441 3ème étage No 6 Californie

Casablanca Maroc

Tel: (+212) 5 22 78 92 92 Fax: (+212) 5 22 78 69 05

E-mail: sdsjotun@jotun.com

Numéro d'appel d'urgence

: Jotun AS, Norway +47 33 45 70 00

Section 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION

UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 1/14

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger











Mention d'avertissement Mentions de danger : Danger.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

Généralités

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

Intervention

: P391 - Recueillir le produit répandu.

P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: P405 - Garder sous clef.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Nom des composants	%	Numéro CAS
hydrocarbons, C9, aromatics	≥50 - ≤75	64742-95-6
xylène	≥10 - <22	1330-20-7
butane-1-ol	≥10 - <25	71-36-3
éthylbenzène	<10	100-41-4

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 2/14 antérieure

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement

rougeur

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 3/14

Rubrique 4. Premiers secours

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales nausées ou vomissements

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection

le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 4/14

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

Précautions pour la : protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 5/14

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec,
frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout
accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin

et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Voir fiche technique / emballage pour plus d'information.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Indices d'exposition biologique

No exposure indices known.

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection de la peau

Protection des mains

: Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Porter des gants adaptés homologués ISO 374-1:2016.

À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: néoprène (> 0.35 mm), caoutchouc butyle (> 0.4 mm), Viton® (> 0.7 mm)

Non recommandé, gants(temps avant transpercement) < 1 heure: PVC (> 0.5 mm)

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: 4H/Silver Shield® (> 0.07 mm), Teflon (> 0.35 mm), caoutchouc nitrile (> 0.75 mm), alcool polyvinylique (PVA) (> 0.3 mm)

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

Aspect

État physique : Liquide. **Couleur** : Clair.

Odeur : Caractéristique.
Seuil olfactif : Non applicable.
pH : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 7/14

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable.

Point d'ébullition

: Plus basse valeur connue: 119°C (246.2°F) (butane-1-ol). Moyenne pondérée:

155.39°C (311.7°F)

Point d'éclair

: Vase clos: 25°C (77°F)

Taux d'évaporation

Plus haute valeur connue: 0.84 (éthylbenzène) Moyenne pondérée: 0.66comparé à

acétate de butyle

: Non applicable.

Inflammabilité Limite supérieure/inférieure

d'inflammabilité ou

: 0.8 - 11.3%

d'explosivité

Pression de vapeur

: Plus haute valeur connue: 1.2 kPa (9.3 mm Hg) (à 20°C) (éthylbenzène). Moyenne

pondérée: 0.56 kPa (4.2 mm Hg) (à 20°C)

Densité de vapeur

: Plus haute valeur connue: 3.7 (Air = 1) (xylène). Moyenne pondérée: 3.29 (Air = 1)

Masse volumique

: 0.86 g/cm³

Solubilité(s)

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble
l'eau chaude	Non soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'autoinflammabilité

: Plus basse valeur connue: 280 à 470°C (536 à 878°F) (hydrocarbons, C9, aromatics).

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Cinématique (40°C (104°F)): <20.5 mm²/s (<20.5 cSt)

Caractéristiques particulaires

Taille des particules

moyenne

: Non applicable.

dangereuse ne se produit.

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition

Matières incompatibles

à des températures élevées.

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Date d'édition/Date de révision Version :1 8/14 : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
xylène	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale	Rat Rat	20 mg/l 4300 mg/kg	4 heures
	TDLo Voie cutanée	Lapin	4300 mg/kg	-
butane-1-ol éthylbenzène	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Vapeurs	Rat Rat - Mâle	790 mg/kg 17.8 mg/l	- 4 heures
	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	>5000 mg/kg 3500 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
xylène		Lapin Rat	-	87 milligrams 8 heures 60 microliters	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
hydrocarbons, C9, aromatics	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques
xylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
butane-1-ol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant		Voie d'exposition	Organes cibles
éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbons, C9, aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 06.12.2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 19/14antérieure

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la reproduction: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Date d'édition/Date de révision: 06.12.2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 110/14

antérieure

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Jotun Thinner No. 17	3333.3	5866.7	N/A	77.6	N/A
xylène	N/A	1100	N/A	20	N/A
butane-1-ol	500	N/A	N/A	N/A	N/A
éthylbenzène	N/A	N/A	N/A	17.8	N/A

Rubrique 12.Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
hydrocarbons, C9, aromatics	Aiguë CE50 <10 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë Cl50 <10 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 <10 mg/l	Poisson	96 heures
xylène	Aiguë CL50 8500 μg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
éthylbenzène	Aiguë CE50 7700 μg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
-	Aiguë CE50 2.93 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 4.2 mg/l	Poisson	96 heures

Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hydrocarbons, C9, aromatics	-	-	Non facilement
xylène	-		Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
hydrocarbons, C9, aromatics xylène		10 à 2500 8.1 à 25.9	élevée faible
butane-1-ol éthylbenzène	3.6	-	faible faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision: 06.12.2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 111/14

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

	UN	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matières apparentées aux peintures	Matières apparentées aux peintures. Polluant marin (hydrocarbons, C9, aromatics)	Matières apparentées aux peintures
Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.

Informations complémentaires

IMDG

: Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Urgences F-E, S-E

IATA

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

ADR/RID

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. Numéro d'identification du danger 30 Code tunnel (D/E)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version :1 12/14 antérieure

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Rubrique 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 06.12.2023 Date d'édition/Date de : 06.12.2023

révision

Date de la précédente

édition

Version : 1

Légende des abréviations : E

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

: Aucune validation antérieure

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour déduire la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	D'après les données d'essai
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION	Méthode de calcul
UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION	Méthode de calcul
UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -	Méthode de calcul
Catégorie 2	

Références: Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 13/14

Rubrique 16. Autres informations

Les informations contenues sur cette fiche technique sont fournies de bonne foi et sont basées sur les tests de laboratoire et notre expérience pratique.

Les produits Jotun sont considérés comme des produits semi-finis et, en tant que tels, nos produits sont le plus souvent appliqué sans notre contrôle. Notre garantie est strictement limitée à la qualité du produit en luimême.

De légères modulations peuvent être apportées au produit de façon à répondre aux exigences locales. JOTUN se réserve le droit d'apporter des changements aux présentes données sans préavis.

Les utilisateurs doivent toujours consulter Jotun pour tout conseil spécifique quant au mode d'utilisation général de ce produit, à leur besoins et aux pratiques spécifiques d'application.

Si il y a des divergences entre les différents langages dans lesquels ce document est traduit, la version en langue anglaise (United Kingdom) est contractuelle.

Date d'édition/Date de révision : 06.12.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 14/14